

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais, dûment convoqué à la salle des fêtes de Bouloc, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hugo CAVAGNAC, Président.

Présents : MMES, MM – CAVAGNAC, TERRANCLE, ESTAMPE, FERNEKESS, SIGAL, MARTY, DUSSART, ROBIN, VERDEAU-BORNE, BINET, SOLOMIAC, BARRIERE, BROCCO, SORIANO, IGON, GIBERT, AUSSEL, PETIT, DAILLUT, JACQUOT, PARISE, TIRMAN

*Nombre de délégués : 34  
Quorum : 17 + 1  
Date de convocation : 18/03/2022*

Pouvoirs : MMES, MM – ROUANET (pouvoir à M. ESTAMPE), FOUGERAY (pouvoir à Mme SOLOMIAC), CARVALHO (pouvoir à Mme BARRIERE), JEANJEAN (pouvoir à Mme BROCCO), BOUDARD PIERRON (pouvoir à Mme SORIANO), MARROT (pouvoir à M. PARISE), GALLINARO (pouvoir à M. TERRANCLE), Mme CLAVEL ALBAR (pouvoir à M. JACQUOT), Mme ABAD-LAHIRLE (pouvoir à Mme SIGAL), M. BRUN (pouvoir à M. MARTY), Mme CEZERAC (pouvoir à Mme FERNEKESS),

*Membres présents : 22  
Membres absents : 12  
Procurations : 11  
Votants : 33*

Absente : Mme CHEVALIER

Secrétaire : Mme FERNEKESS

**Domaine : Administration Générale**

**Délibération n° : 22/036**

**Objet : Contrat de partenariat nord toulousain/métropole**

Monsieur le Président rappelle que la dynamique territoriale du Nord Toulousain est indissociable de celle la Métropole toulousaine. Si le développement du Frontonnais, tout comme des CC des Hauts Tolosans et du Val'Aigo est le résultat de l'essor de la Métropole, ces trois communautés de communes sont à leur tour porteuses de la croissance démographique et socioéconomique de la région. Elles partagent des problématiques communes d'aménagement de l'espace, de mobilité, de développement économique et d'accès aux services pour leurs habitants dont une très large partie travaillent dans le périmètre de la Métropole.

Monsieur le Président rappelle aussi que les EPCI du Nord Toulousain ont une longue tradition de coopération confirmée par l'appartenance au SCOT du Nord Toulousain. De son côté, la Métropole de Toulouse a déjà conclu des partenariats territoriaux avec plusieurs territoires de l'aire métropolitaine dont les résultats sont positifs.

Par ailleurs, dans l'objectif partagé d'un développement équilibré du nord de la Haute-Garonne, les communautés de communes du Frontonnais, des Hauts Tolosans, du Val'Aigo, et Toulouse Métropole ont inscrit cette volonté de passer d'une logique de contiguïté territoriale à une démarche de partenariat dans leurs contrats respectifs de relance et de transition écologique (CRTE) signés avec l'Etat.

Enfin, Monsieur le Président précise que ce contrat de partenariat entre les trois ECPI du Nord Toulousain et la Métropole de Toulouse fournit un cadre de coopération souple facilitant le dialogue et l'échange au bénéfice de l'ensemble des territoires.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après avoir voté à bulletin secret :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Président à signer le Contrat de Partenariat entre les communautés de communes des Hauts Tolosans, du Val'Aigo, du Frontonnais et Toulouse Métropole.

Pour : 15 voix  
Contre : 14 voix  
Abstention : 1 voix  
Bulletins blancs : 3

2022  
04.03.22  
PAR 15

Fait à Bouloc, le 24 mars 2022

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 24 mars 2022  
Au registre sont les signatures



Le Président,

Hugo CAVAGNAC.

RSU  
04.05.22  
PREF 31



Contrat de partenariat entre les communautés de communes  
des Hauts Tolosans, du Val'Aïgo, du Frontonnais  
et Toulouse Métropole

04-05-2022  
février 2022

Contrat de partenariat entre les communautés de communes  
des Hauts Tolosans, du Val'Aïgo, du Frontonnais et Toulouse Métropole

**1) Nouveau paysage territorial, nouvelle coopération inter-territoriale**

Le paysage de l'organisation territoriale de la République a profondément évolué ces dernières années, marqué notamment par la création de nouvelles et grandes régions, la confirmation des départements, l'avènement des métropoles et le nécessaire renforcement des intercommunalités.

A cet égard, les métropoles, principaux moteurs de la croissance du pays, doivent, encore plus que par le passé, jouer un rôle d'accélérateur et d'impulsion mais aussi de solidarité et de partage, certes au bénéfice d'elles-mêmes, mais aussi de celui de leurs territoires de proximité, au service de la cohésion tant locale que régionale et nationale.

Toulouse Métropole s'est résolument engagée dans cette dynamique de coopération inter-territoriale.

Dans l'aire d'influence de Toulouse et à la jonction des bassins d'emploi toulousain et montalbanais, les communautés de communes du Frontonnais, des Hauts Tolosans et du Val'Aïgo connaissent depuis plusieurs décennies un dynamisme remarquable. Portés par l'essor de la Métropole toulousaine et porteurs de la croissance démographique et socioéconomique du Nord toulousain, les trois EPCI partagent des problématiques communes d'aménagement de l'espace, de mobilité, de développement économique et d'accès aux services pour leurs habitants. Parties d'un même bassin de vie, les trois EPCI ont une longue tradition de coopération, confirmée par l'appartenance au SCOT du Nord Toulousain.

Dans ce contexte et dans l'objectif partagé d'un développement équilibré du nord du département de la Haute-Garonne, les communautés de communes des Hauts Tolosans, du Val'Aïgo, du Frontonnais et Toulouse Métropole ont marqué, dès 2021, leur volonté de coopération et d'échanges. Cette volonté s'est notamment exprimée dans le cadre de chacun des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qu'elles ont, respectivement et en propre, signé avec l'Etat.

Le présent contrat de partenariat, support d'un mode de coopération nouveau et original, traduit formellement et concrétise dans une logique opérationnelle ce nécessaire dialogue et ces utiles échanges de proximité au bénéfice de l'ensemble des territoires.

## **2) Orientations stratégiques partagées**

Chaque territoire est différent, chacun a des spécificités géographiques, sociologiques, démographiques, économiques et sociales. Les orientations et actions liées à ce partenariat entre les quatre territoires portent ainsi sur quatre thématiques communes déclinées, dans les fiches opérationnelles annexées, en une série d'actions à mettre en œuvre dans les prochains mois et années.

Ces coopérations s'exprimeront notamment :

- dans le champ de la mobilité et des transports ; le développement équilibré, à partir de la métropole, du nord toulousain ne peut se concevoir sans une vision cohérente et partagée sur les grands projets structurants prévus et les services de mobilités attendus (GPSO, nouveau pont sur la Garonne, Réseau REV, pôles d'échanges multimodaux, nouvel échangeur autoroutier à Fronton etc...),
- au titre du développement et de l'attractivité en veillant à favoriser, dans une logique assumée de desserrement économique de la métropole, un partage de la croissance et de l'emploi,
- dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et du développement des circuits courts de proximité,
- au titre de la valorisation patrimoniale, touristique et culturelle.

## **3) Un dialogue permanent entre les territoires**

La mise en œuvre de ce partenariat particulier vient nourrir la nécessaire alliance des territoires à développer notamment à partir des métropoles du pays.

Pour être efficace, cette alliance, à la fois stratégique et opérationnelle, nécessite une gouvernance claire, directe et simple, susceptible d'animer la dynamique des échanges sur la durée et de susciter des effets d'entraînement auprès des partenaires institutionnels, des acteurs économiques comme des citoyens.

Le pilotage et l'animation de partenariat reposeront notamment sur les modalités suivantes :

- rencontre annuelle entre les présidents des établissements de coopération intercommunale signataires du présent contrat ;
- échange régulier entre les élus en charge des thématiques communes ;
- réunions trimestrielles des référents techniques ;

- information coordonnée sur les actions menées de concert et évaluation annuelle de la mise en œuvre du contrat ;
- échanges réguliers au niveau des SCOT, dans le cadre de l'InterSCOT du Grand Bassin Toulousain, appuyés par la réflexion menée au sein de l'AUAT;
- participation active et coordonnée à la définition des politiques publiques engagées au niveau local et régional (planification territoriale, schémas...);
- appui en ingénierie technique de la métropole (sur la base du principe de « mécénat de compétences ») à la demande des communautés de communes.

Cette démarche originale de partenariat pourra associer également, en fonction des sujets et projets concernés, l'Etat, la Région, le département de la Haute-Garonne.

Des échanges seront également à engager en direction du monde économique et avec les acteurs du développement.

Le présent contrat de partenariat constitue ainsi une feuille de route stratégique et opérationnelle partagée par les quatre intercommunalités au bénéfice du développement de leur propre territoire comme au profit de l'ensemble de la dynamique haut-garonnaise et régionale.

A \_\_\_\_\_, le

Communauté de  
communes des  
Hauts Tolosans

Communauté de  
communes du  
Val'Aïgo

Communauté de  
communes du  
Frontonnais

Toulouse  
Métropole

Jean-Paul  
Delmas

Jean-Marc  
Dumoulin

Hugo  
Cavagnac

Jean-Luc  
Moudenc



Contrat de partenariat entre les communautés de communes  
des Hauts Tolosans, du Val'Aïgo, du Frontonnais  
et Toulouse Métropole

Fiches d'identité synthétique des territoires

document de travail

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

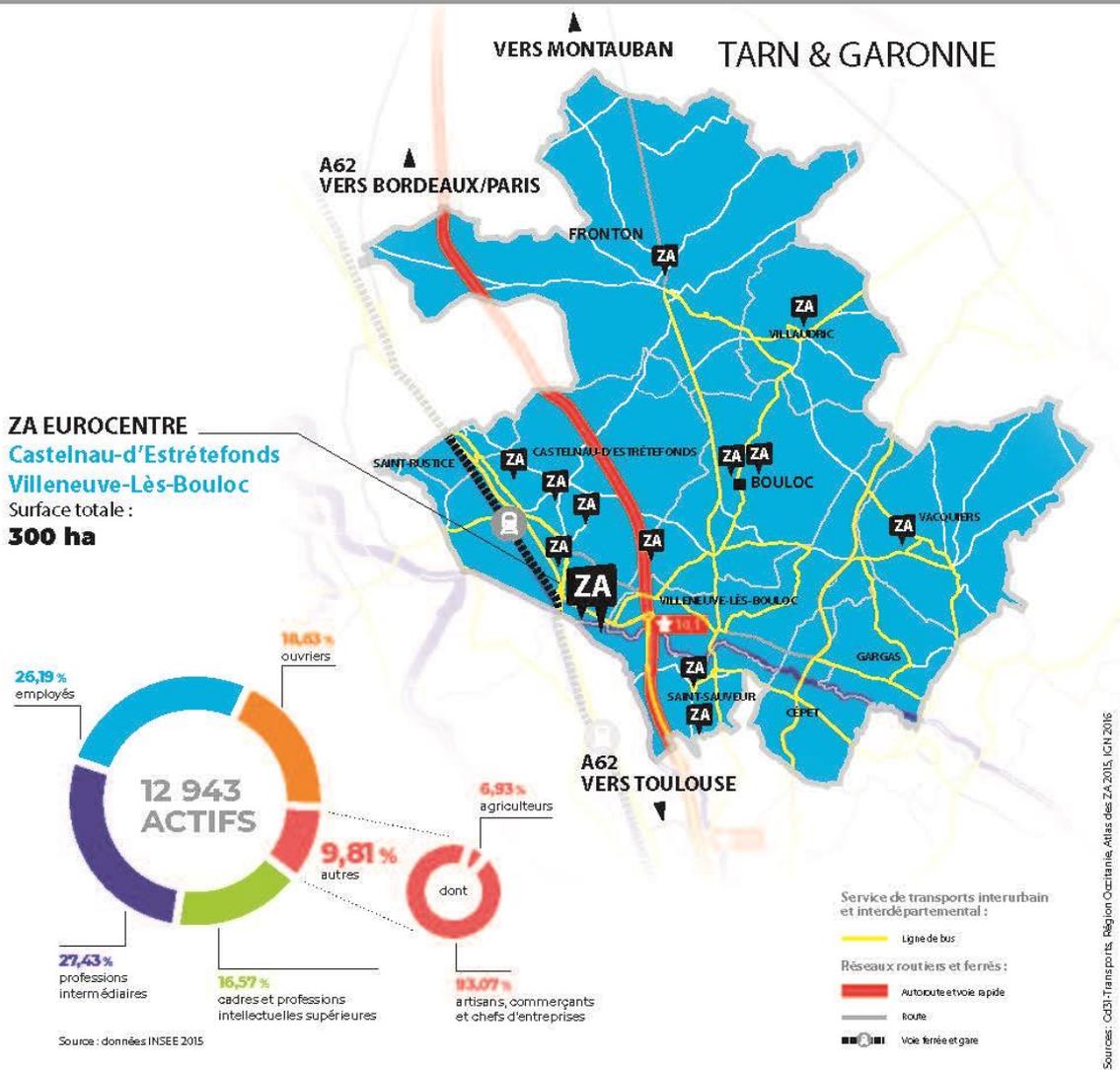


10 communes • 25 509 habitants • 13 zones d'activités

Président : Hugo CAVAGNAC

www.cc-dufrontonnais.fr

@communautédecommunesdufrontonnais



**2 558**  
établissements  
actifs



**88**  
commerces



**7**  
supermarchés



**175**  
km de routes  
départementales



**160**  
arrêts réseau  
Arc-en-Ciel / Hop



**19**  
écoles

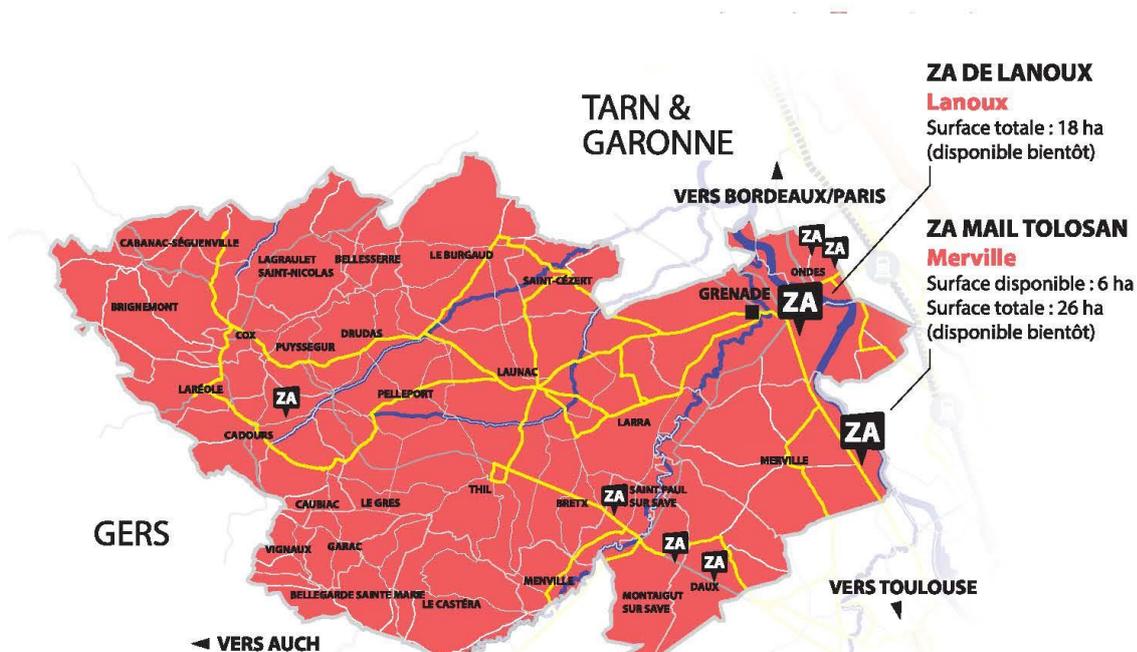


**1** collège  
**1** lycée

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS



29 communes • 32 591 habitants • 8 zones d'activités  
Président : Jean-Paul DELMAS [www.hautstolosans.fr](http://www.hautstolosans.fr)

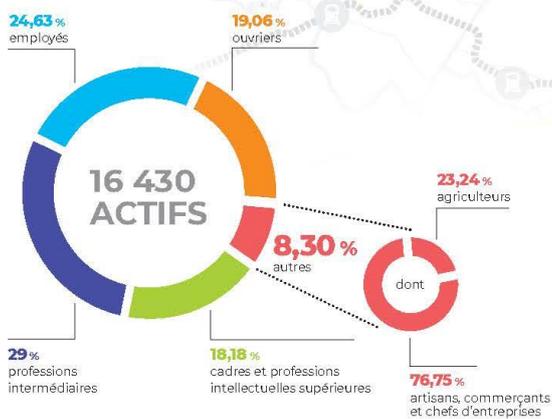


## ZA DE LANOUX

**Lanoux**  
Surface totale : 18 ha  
(disponible bientôt)

## ZA MAIL TOLOSAN

**Merville**  
Surface disponible : 6 ha  
Surface totale : 26 ha  
(disponible bientôt)



Source : données INSEE 2015

### Service de transports interurbain et interdépartemental :

- Ligne de bus
- Réseaux routiers et ferrés :
  - Autoroute et voie rapide
  - Route
  - Voie ferrée et gare

Sources : CSD1 - Transports, Région Occitanie, Atlas des ZA 2015, IGN 2016



**4 779**  
établissements actifs



**150**  
commerces



**8**  
supermarchés



**422**  
km de routes départementales



**154**  
arrêts réseau Arc-en-Ciel



**26**  
écoles



**2**  
collèges

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL'AÏGO



9 communes • 17 001 habitants • 8 zones d'activités

Président : Jean-Marc DUMOULIN

www.valaigo.fr

TARN & GARONNE

RD630  
VERS MONTAUBAN

VERS BORDEAUX  
PARIS

29,55%  
employés

23,05%  
ouvriers

13,71%  
agriculteurs

9,26%  
autres

25,12%  
professions  
intermédiaires

11,45%  
cadres et professions  
intellectuelles supérieures

86,88%  
artisans, commerçants  
et chefs d'entreprises

Source : données INSEE 2015



2 419  
établissements  
actifs



73  
commerces



1 hypermarché  
2 supermarchés



213  
km de routes  
départementales



113  
arrêts réseau  
Arc-en-Ciel



14  
écoles



2  
collèges

VILLEMUR-SUR-TARN

LE BORN

TARN

ZA

ZA

ZA

ZA

ZA

ZA

ZA PECHNAUQUIE

Villemur-sur-Tarn

Surface disponible : 10 ha  
Surface totale : 25 ha

ZA PARC D'ACTIVITÉS  
DU TRIANGLE

Bessières

Surface disponible : 9 ha  
Surface totale : 40 ha

ZA LES PORTES DU TARN

Buzet-sur-Tarn

Surface disponible : 126 ha  
Surface totale : 198 ha

A68  
VERS TOULOUSE

A68  
VERS ALBI

VERS CASTRES

Service de transports Interurbain  
et Interdépartemental :

Ligne de bus

Réseaux routiers et ferrés :

Autoroute et voie rapide

Route

Voie ferrée et gare

Source : G31 Transports, Région Occitanie, Atlas des Z.A. 2015, IGN 2016



## Contrat de partenariat entre les communautés de communes des Hauts Tolosans, du Val'Aïgo, du Frontonnais et Toulouse Métropole

### Fiches thématiques opérationnelles

Fiche 1 : mobilité et transports

Fiche 2 : développement et attractivité

Fiche 3 : alimentation, agriculture, circuits courts de proximité

Fiche 4 : promotion touristique et culturelle, valorisation du patrimoine

## Fiche 1 : Mobilité et transports

<b>Contexte</b>
<p>Les questions de mobilités participent d'un système complexe de facteurs relevant de plusieurs dimensions : environnementales, sociétales, économiques, urbaines...</p> <p>Du fait de l'attractivité résidentielle qu'elle génère, la métropole toulousaine et les territoires situés sur son aire d'influence sont particulièrement concernés par la dépendance aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.</p> <p>Au-delà de l'impact climatique, les déplacements pendulaires engendrent des nuisances qui dégradent la qualité de vie et compromettent la capacité de développement du territoire. Le fort taux de motorisation du territoire couplé à l'usage prédominant de la voiture individuelle, permet d'identifier les déplacements comme l'un des défis majeurs à relever pour le territoire. Si le territoire Nord-Toulousain dispose d'atouts structurels solides, ceux-ci nécessitent, dans l'objectif d'un partage équitable et durable de la croissance, d'être consolidés et renforcés par de nouvelles infrastructures dédiées aux mobilités.</p> <p>Trois projets de mobilités de grande ampleur modifieront à long terme le territoire nord-toulousain à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la réalisation, à l'horizon 2028, de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro Toulouse Aerospace Express et de ses interconnexions ferroviaires ;</li><li>• le "Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest" - GPSO avec les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse - AFNT et les nouvelles lignes à grande vitesse ;</li><li>• le nouveau pont sur la Garonne reliant Saint-Jory à Merville : désenclavement du nord toulousain et allègement de la rocade grâce à la liaison entre l'autoroute Toulouse-Bordeaux et le nouveau parc des expositions et l'aéroport via le prolongement de la Voie lactée et le contournement de Seilh.</li></ul>
<b>Objectifs</b>
<p>Réduire les fractures sociales et territoriales en faisant de la mobilité une ressource pour tout le territoire.</p>
<b>Actions en cours ou à engager</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Echanges autour du plan vélo métropolitain « Réseau Express Vélo » (REV) et de la politique cyclable portée par le conseil départemental de la Haute-Garonne et de façon générale des possibilités de liaisons et de la sécurisation de voies de déplacement doux : vers un projet de piste cyclable « canal latéral à la Garonne / forêt de Bouconne », ayant pour but de favoriser les déplacements doux domicile/travail et touristiques et de réduire l'utilisation de la voiture individuelle</li><li>- Travail partenarial autour des pôles d'échanges multimodaux favorisant l'accès au bassin de vie de Toulouse et l'accessibilité multimodale des zones d'emploi du territoire (gare de Castelneau d'Estretfonds, le MEETT, la zone aéroportuaire, etc...)</li><li>- Prospective, planification stratégique, partenariat et animation autour des besoins d'infrastructures dédiées au regard des prévisions de croissance démographique et économique du territoire : réflexion commune autour des axes de développement de déplacements alternatifs à l'autosolisme et économes en émission carbone (transports collectifs, vélo, covoiturage, ...) ; vers de nouveaux services de mobilités.</li></ul>
<b>Partenariat potentiel (autre que les collectivités signataires)</b>
<p>Etat, Région Occitanie, CD 31, Tisseo Collectivités, SNCF, usagers...</p>

## Fiche 2 : Développement et attractivité

<b>Contexte</b>
<p>L'ensemble des EPCI parties prenantes au présent contrat sont compétents en matière de développement économique et de promotion de leur territoire. Les collectivités mènent ainsi, chacune à leur échelle, des actions concrètes pour répondre aux enjeux de rayonnement et de développement de l'emploi et du territoire.</p> <p>La métropole toulousaine et l'ensemble de son aire d'influence territoriale - dont font parties les communautés de communes des Hauts Tolosans, du Frontonnais et de Vail Aïgo - connaît depuis plusieurs décennies une croissance démographique forte et soutenue.</p> <p>Les fondamentaux économiques sur lesquels s'appuie le territoire sont résolument liés à son identité : industrie aéronautique et spatiale, agriculture, logistique, artisanat et tourisme constituent des atouts à sa résilience économique.</p> <p>L'objectif de rééquilibrage entre les habitants et l'emploi présent sur le territoire, couplé aux impacts des activités économiques sur l'accélération des bouleversements climatiques, implique une profonde transformation des modes de faire.</p> <p>La logique partenariale est une démarche dans laquelle les collectivités souhaitent s'engager pour soutenir la vitalité des activités économiques et plus largement le dynamisme du nord toulousain, dans une logique, assumée politiquement, de desserrement économique de la métropole toulousaine.</p>
<b>Objectifs</b>
<p>Mettre en œuvre une logique de travail partenarial entre EPCI traduisant une volonté marquée de mise en réseau nécessaire au développement économique.</p>
<b>Actions en cours ou à engager</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- une démarche originale « atelier des territoires » associant l'ensemble des parties prenantes (habitants, usagers, collectivités et acteurs économiques) s'engage actuellement avec l'objectif d'identifier les enjeux relatifs à cet espace particulier, d'examiner les options d'évolution et d'aménagement ainsi que de définir des orientations stratégiques partagées de développement durable.</li><li>- échanges d'expériences autour des politiques d'aménagement et de structuration des espaces supports au développement économiques (zones d'activités dédiées, tiers lieux, pépinières d'entreprises, etc...) en lien avec une réduction des flux domicile-travail</li><li>- dans une logique assumée de desserrement économique de la métropole : échanges et mise en commun d'informations afin d'accompagner les projets d'implantation et/ou de développement des porteurs de projet et entreprises sur le territoire</li><li>- accueil et participation des EPCI à l'espace promotionnel de Toulouse Métropole au Salon International du Marché de l'Immobilier de Paris (SIMI)</li><li>- mise en réseau et complémentarité d'offres touristiques de qualité sur l'ensemble du territoire support au développement du MEETT.</li></ul>
<b>Partenariat potentiel (autre que les collectivités signataires)</b>
<p>Etat, Région Occitanie, CD31, chambres consulaires, fédérations professionnelles, agence de développement économique AD'OCC, agence d'attractivité de Toulouse Métropole, SEM d'aménagement Oppidea de Toulouse Métropole, ...</p>

### Fiche 3 : Agriculture, alimentation, circuits courts de proximité

<b>Contexte</b>
<p>La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 incitant à la structuration des filières agro-alimentaires locales grâce à l'élaboration de projets alimentaires territoriaux, et plus récemment la loi EGAlim du 30 octobre 2018, portant obligation d'assurer dès le 1er janvier 2022, 50% de produits durables dont 20% de bio dans la restauration collective des établissements chargés d'une mission de service public, transforment les collectivités en acteurs à part entière du passage vers une agriculture durable et diversifiée et une consommation locale et responsable.</p> <p>Tous les partenaires ont inscrit dans leurs projets de territoire respectifs et dans leurs contractualisations (CTE, CRTE) l'engagement d'œuvrer pour un modèle agroalimentaire local et responsable. Toulouse Métropole s'est engagée à construire un Projet Agricole et Alimentaire transversal, partagé et fédérateur, en s'appuyant sur son positionnement historique sur l'agriculture durable en territoire péri-urbain et son projet « rapprocher les consommateurs de la métropole des producteurs régionaux ». Les trois EPCI du Nord Toulousain partagent un même projet alimentaire territorial élaboré à l'échelle du PETR Pays Tolosan, en cours de labellisation.</p> <p>La métropole toulousaine et les EPCI du Nord Toulousain sont des territoires caractérisés par une présence importante de l'agriculture (surface agricole, nombre d'exploitations), sensibles aux enjeux économiques des filières de grandes cultures et aux impératifs écologiques de la diversification des cultures. Dans les EPCI du Nord Toulousain surtout, les traditions agricoles font partie du patrimoine immatériel local, et l'agriculture, avec la viticulture et le maraichage, est constitutive du cadre de vie.</p>
<b>Objectifs</b>
<p>Les partenaires partagent des objectifs stratégiques communs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préserver les espaces agricoles, la biodiversité, les écosystèmes locaux et le paysage</li><li>- Encourager la structuration, la diversification et la consolidation des filières agricoles et agroalimentaires locales, créatrices d'emplois</li><li>- Assurer un accès facile et égal des habitants aux produits agro-alimentaires locaux et les inciter à consommer local</li><li>- Mettre en valeur les traditions agricoles du Nord Toulousain (l'AOP Fronton, ail violet de Cadours), tout comme le patrimoine culinaire</li><li>- Assurer une véritable éducation alimentaire pour encourager le bien-manger, notamment chez les enfants</li></ul>
<b>Actions en cours ou à engager</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer la convergence des programmes d'actions des projets alimentaires des territoires partenaires et instaurer un dialogue et œuvrer pour la mise en place d'une stratégie d'action partagée ;</li><li>- Mobiliser l'ingénierie de Toulouse Métropole afin de faciliter la mise en œuvre de projets par les partenaires, comme la création d'une cuisine mutualisée pour la restauration collective par les communes volontaires de la CC du Frontonnais et de la CC des Hauts Tolosans</li><li>- Assurer le référencement des producteurs locaux, notamment au Grand Marché Toulouse-Occitanie</li></ul>
<b>Partenariat potentiel (autre que les collectivités signataires)</b>
Etat, Région Occitanie, Conseil départemental de la Haute-Garonne, chambre d'agriculture, fédérations professionnelles, Grand Marché-MIN de Toulouse, associations...

## Fiche 4 : promotion touristique et culturelle, valorisation du patrimoine

<b>Contexte</b>
<p>La métropole toulousaine et les trois EPCI envisagent l'action culturelle comme une démarche stratégique pour renforcer l'attractivité, l'identité et la cohésion sociale de leurs territoires. La culture, le patrimoine, le tourisme jouent en effet un rôle de premier rang pour renforcer la notoriété du territoire, de même que la connaissance et le sentiment d'appartenance chez les habitants.</p> <p>La métropole toulousaine et ses communes proposent une offre culturelle d'exception à la fois en termes de patrimoine historique et artistique, d'équipements et d'animations. Les trois EPCI et leurs communes disposent d'un patrimoine culturel, matériel et immatériel, et d'un cadre naturel d'une valeur incontestable. Les AOP Fronton et ail violet de Cadours tout comme la vallée du Tarn représentent des atouts incontestables sur le plan de l'attractivité territoriale. Dans le domaine de la culture, du tourisme et de la valorisation du patrimoine, les territoires partenaires sont liés par une évidente complémentarité.</p>
<b>Objectifs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Susciter un dialogue structuré entre toutes les parties compétentes dans le domaine de la culture et du tourisme (communes, EPCI) afin de développer une offre intégrée de promotion touristique et culturelle, grâce à des actions communes de promotion et valorisation de leur patrimoine (matériel, immatériel, naturel).</li><li>- Faciliter l'accès des habitants des trois EPCI, notamment des jeunes, à l'offre culturelle métropolitaine.</li><li>- Faciliter l'accès des jeunes métropolitains, notamment les étudiants, à l'offre culturelle et touristique des trois EPCI.</li><li>- Susciter les animations organisées en partenariat (foires, festivals, fêtes) susceptibles d'encourager la circulation des habitants et des produits des territoires partenaires.</li><li>- Encourager le développement d'actions culturelles concertées à destination du public jeune (élèves, collégiens), dans les domaines d'excellence culturelle du territoire métropolitain (culture scientifique, aéronautique, arts, biodiversité etc.).</li><li>- Renforcer la connaissance réciproque et les partenariats entre les acteurs associatifs culturels des quatre territoires pour encourager les initiatives conjointes.</li></ul>
<b>Actions en cours ou à engager</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Etablir un état des lieux des stratégies territoriales des partenaires dans le domaine de la culture, du tourisme et de la valorisation du patrimoine (historique, gastronomique et environnemental) pour identifier les domaines d'intérêt commun, répertorier les supports et les outils d'une action intégrée et établir les objectifs stratégiques partagés.</li><li>- Explorer les possibilités de mettre en place des programmes communs et des outils partagés pour faciliter l'accès des habitants, notamment des jeunes, à l'offre culturelle et touristique de la Métropole et des trois EPCI</li><li>- Valoriser et préserver la forêt de Bouconne comme composante majeure du cadre de vie des habitants de l'ensemble des EPCI et reconnue par tous comme environnement privilégié pour la pratique de loisirs, pour sa qualité paysagère, et comme véritable poumon vert du bassin de vie nord toulousain et métropolitain.</li><li>- Renforcer la visibilité de l'offre touristique et culturelle des trois EPCI à l'intérieur de la Métropole et de l'offre métropolitaine dans les dans les trois EPCI au moyen des supports d'affichage métropolitain, communautaire et municipal</li><li>- Associer, chaque fois qu'il est possible, les partenaires lors de l'organisation des événements culturels (délocalisation d'événements, accueil réciproque de stands</li></ul>
<b>Partenariat potentiel (autre que les collectivités signataires)</b>
<p>Etat (DRAC Occitanie), Région Occitanie (Culture &amp; Patrimoine, Comité Régional de Tourisme et de Loisirs d'Occitanie), Fondation Nationale du Patrimoine, Conseil départemental de la Haute Garonne – Haute Garonne Tourisme, agence d'attractivité de Toulouse Métropole, offices du tourisme, fédération française de randonnée, Syndicat des Vins de Fronton, Syndicat mixte pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne, ONF, milieu associatif...</p>

document de travail